

savoir bien des choses utiles ! Tel serait à notre sens le meilleur emploi des travaux et du temps d'une grande et féconde critique."

C'est là, ou à peu près, pensons-nous, le but principal des cours publics de l'école Jacques-Cartier. L'hon. M. Chauveau a déjà commencé à dégager des écrits des maîtres les plus admirés les saines règles de l'art d'écrire, en mêlant toujours l'agréable à l'utile. M. l'abbé Desmazures est chargé de "diriger la jeunesse lettrée dans les voies supérieures de l'histoire," et certes, cette tâche ne pouvait être confiée à des mains plus sûres et plus habiles. La jeunesse lettrée de Montréal serait donc bien coupable si elle perdait les avantages qui lui sont ainsi offerts si généreusement.

Revue Bibliographique.

Du rôle de la Famille dans l'Éducation, par Théod. H. Barrau. 1 vol. in-8o—Paris, 1857.

(Suite.)

II.

Le Devoir, tel est le titre de la seconde partie du livre de M. Barrau. En traitant des devoirs de la famille en matière d'éducation, il en arrive d'abord tout naturellement à parler de l'éducation dans ses rapports avec la politique. Il établit que la force d'un gouvernement quelconque n'est que dans la valeur morale du peuple qu'il conduit et des agents qu'il emploie. La force morale, qui est sa véritable force, c'est l'éducation sagement dirigée qui l'entrelient. Mais, se demande-t-il, l'éducation doit-elle abonder dans le principe du gouvernement ? Il en est qui le prétendent ; mais l'auteur est loin de l'accorder. — Par la force même des choses, par une inévitable conséquence des lois auxquelles obéit la nature humaine, le gouvernement, même le plus sage, tend toujours un peu à exagérer son principe ; et il est bon que l'éducation, par une légère agitation en sens contraire, le maintienne constamment à son juste point. Nécessairement, dans les monarchies, les esprits auraient quelque tendance à se trop assouplir ; ils se retrempeaient en vivant familièrement, dans leurs jeunes années, avec les mâles caractères des républiques de l'antiquité. Vus à travers le lointain des âges et dans une lueur demi-poétique, ces hommes si grands et si simples élèvent notre âme sans la troubler et la passionnent innocemment. Puis, leur souvenir, se mêlant à celui des autres enchantemens de notre jeunesse, n'a d'autre influence sur notre âme que celle de la forte empreinte qu'ils y ont laissée ; et précisément pour les mêmes motifs il serait bon que dans les républiques on instruisit la jeunesse en prenant pour texte l'histoire des grands rois et des hommes qui ont vécu dans les monarchies grandes et heureuses. Ainsi, là où la liberté risque d'être un excès, l'éducation insistera sur les idées d'ordre, de règle, de subordination ; là où la liberté court un risque contraire, l'éducation multipliera aux yeux des élèves les images de l'indépendance et de la dignité humaine.

Vient ensuite l'éducation dans ses rapports avec les progrès de la civilisation et dans ses rapports avec l'économie sociale.

Les progrès de la civilisation recèlent des périls auxquels on peut assigner plusieurs causes ; mais le principal est celui qui naît de l'accroissement de la prospérité matérielle.

Dans un pays où le progrès matériel est rapide, l'éducation doit encore agir en sens inverse ; elle lui opposera la force morale, afin qu'appuyés l'un sur l'autre, ils se prêtent mutuellement appui. Telle est la véritable loi de la civilisation et aussi de l'éducation dans ses rapports avec elle. "En fait de prospérité matérielle, le progrès, si l'on n'y prend garde, amène l'excès ; l'excès généralise la passion et la passion devenue exclusive cesse d'être innocente." La société c'est l'édifice qui abrite ; mais à l'instar de ceux qu'élèvent les mains de l'homme, il est soumis aux influences mauvaises qui pourraient causer sa ruine, si on n'avait les moyens de la sauvegarder. Or, pour cela il n'est guère qu'un moyen, c'est de donner à l'éducation une direction de plus en plus spiritualiste et morale ; en sorte que, tandis qu'on nous crie de toutes parts : "Progrès, avancement, richesse !" l'éducation, de son côté, ne cesse pas de crier à la jeunesse : "Devoir ! vertu ! honneur !"

Élevez avant tout la jeunesse ; développez chez elle le sentiment moral : l'école secondera, achèvera de perfectionner les penchants qui feront plus tard de l'enfant soumis à vos soins un homme honnête et probe, un ouvrier consciencieux, un père de famille, un citoyen.

"La société n'a peut-être pas de pire ennemi que les gens qui, sans mauvaise intention du reste et seulement par suite d'un système préconçu, veulent que l'enfant n'apprenne, comme ils disent, que ce qu'il aura à faire étant homme.

Ainsi se grossit chaque jour cette tourbe inintelligente, effrénée, qui réclame de forts salaires pour les dévorer à la hâte, qui, irritée de ne pas les obtenir, se rue sur les sources d'où l'aisance pouvait

découler pour elle, et, après les avoir taries, s'assied auprès, repentante et désespérée."

Après avoir indiqué la place que l'éducation assigne à chaque sexe dans la société, l'auteur s'occupe de la culture physique, intellectuelle et morale que la famille doit donner à l'enfant. Ses conseils aux pères et aux mères relativement aux soins qu'ils doivent lui prodiguer, dès les premiers instans de son existence, se résument dans cette seule et sage maxime : aider la nature et ne pas la contrarier.

Il examine ensuite quel est l'objet, la matière, le mode et le sujet de la culture intellectuelle. Les préceptes contenus dans le passage suivant méritent que nous les citions en entier :

"L'objet principal de l'éducation intellectuelle n'est pas, comme on se le figure trop souvent, de communiquer à un enfant ce qu'on appelle de l'instruction, mais de former une belle intelligence humaine en cultivant les facultés naissantes de l'élève et en leur donnant tout le perfectionnement dont elles sont susceptibles : jugement, raisonnement, imagination, sensibilité, sagacité, puissance d'invention.

Mais la culture de ces nobles facultés ne s'exerce point dans le vide ; elle exige une sorte de *substratum*, qui serve de matière aux exercices de la pensée.

Ce *substratum* consiste en faits de diverse nature : linguistiques, historiques, scientifiques et autres, dont les données peuvent varier à notre choix.

D'où il suit que l'éducation intellectuelle, tout en conservant son caractère psychologique, peut avoir en même temps une tendance et un résultat utilitaires, si les faits de diverse nature dont se composera ce *substratum* sont choisis avec discernement, de manière qu'en pénétrant de l'intelligence de l'élève dans sa mémoire, ils y forment un trésor utilement exploitable.

Exemple : Pour développer dans mon élève le sentiment esthétique, je peux lui donner à apprendre par cœur un chant de *l'Iliade* ou un acte d'*Athalie*. C'est *Athalie* que je choisis, parce qu'il lui est plus profitable de se familiariser avec les richesses et les images de notre langue qu'avec celles d'une langue morte.

Pour exercer en lui le raisonnement et l'esprit d'observation, je peux le charger de m'exposer par écrit l'ensemble des doctrines de l'école d'Elée ou la théorie des machines à vapeur ; c'est celle-ci que je préfère, et par là je lui rends service.

Pour fortifier en lui la mémoire des mots, qui n'est pas précisément la même que celle des choses, je pourrais lui faire apprendre par cœur la liste des rois de Macédoine ; j'aime mieux qu'il retienne avec exactitude le chiffre de la population de toutes les villes importantes du globe.

En suivant une marche si sensée, l'éducation intellectuelle aura rempli deux conditions capitales :

Cultiver les facultés de l'intelligence par un exercice progressif, en sorte que ces facultés acquièrent le plus haut degré de délicatesse et d'énergie ;

Donner à cet exercice un *substratum* tel que le jeune homme puisse mériter cet éloge que Saint-Simon aime à donner aux personnes qu'il vante : *Beaucoup d'esprit et très-orné* ;

Et elle se sera acquittée de son devoir envers la société et envers l'enfant : envers la société en maintenant aussi haut que possible le niveau intellectuel, qui tend toujours à s'abaisser ; envers l'enfant, en le munissant d'un capital intellectuel immédiatement productif au profit du corps social et au sien.

Ceci vient à l'appui de ce que j'ai prouvé plus haut, qu'il n'est ni convenable, ni juste d'appliquer l'enfant à des études inutiles, et sera complété par ce que je dirai plus loin sur les améliorations que demande notre système actuel d'études.

Ce n'est pas tout que de conserver à l'enseignement intellectuel sa vraie direction et d'en choisir convenablement la matière ; pour que cet enseignement soit profitable à l'enfant, et pour qu'en effet le devoir de la famille à cet égard soit rempli, il faut observer inflexiblement la loi capitale de la didactique, loi trop méconnue, et qui peut se formuler ainsi : Se placer au point de vue de l'élève et non au point de vue de la science. Lors donc que cet élève est un enfant ou même un adolescent, toute la rigueur de la démonstration scientifique doit disparaître pour faire place à une simple exposition, la plus claire possible."

(A continuer.)

Bulletin des publications et réimpressions les plus récentes.

Paris, Décembre 1857 et Janvier 1858.

GARNIER.—Éléments de finances suivis des éléments de statistique de la misère—l'association et l'économie politique, 1 vol, in-18 ; 3 fr. 50 c.